

Programmes de développement durable de quartiers



Les études menées dans le cadre des Programmes de (re)développement durable de quartiers dédiés aux communes les plus sinistrées à la suite des inondations de juillet 2021 sont terminées. Elles comprennent chacune un diagnostic propre à chaque territoire, un schéma stratégique de (re)développement durable et des propositions d'aménagements concertés.

Les inondations de juillet 2021 ont causé des dégâts humains et matériels considérables.

En janvier 2022, le Gouvernement a lancé les programmes de (re)développement durable de quartiers (PDDQ) en vue de :

- soutenir les autorités communales ;
- aider à orienter les démarches de reconstruction ;
- tenter de limiter au maximum les risques d'inondations futures et les dégâts occasionnés par de fortes pluies.

Neuf communes de catégorie 1 visées

Ces programmes ont visé neuf communes de catégorie 1 (les plus durement sinistrées) de langue française :

Chaufontaine, Esneux, Liège, Limbourg, Pepinster, Rochefort, Theux, Trooz et Verviers.

Les PDDQ ont été conçus grâce à une collaboration étroite entre les bureaux d'études, les communes et les services régionaux compétents. Aujourd'hui, le résultat de leur travail est disponible et prend la forme d'études abouties intégrant les spécificités de chaque localité.

En résumé, chacune de ces études contient :

- un diagnostic identifiant les facteurs locaux aggravants qui ont amplifié la crue et les

- dommages causés, ainsi que les enjeux propres à chaque territoire ;
- un schéma stratégique de (re)développement durable des quartiers identifiant des zones où l'urbanisation peut être poursuivie et d'autres où il est préférable de ne plus urbaniser ;
 - des propositions d'aménagement concertées entre experts et communes, et qui intègrent les projets en cours avant les inondations ou pertinents face à cette problématique. Ces propositions portent tant sur les infrastructures, voiries, ponts ou passerelles, que sur le bâti (public et privé) et s'inscrivent dans une perspective de durabilité et de résilience.

De vrais outils d'aide à la décision

Le contenu détaillé de chaque étude est disponible dans les résumés non techniques disponibles dans la zone de téléchargement.

Ce contenu sera expliqué lors de présentations publiques organisées par les autorités communales des localités concernées, dans le cadre du suivi des programmes de (re)développement durable de quartiers.

Ces études ont été élaborées en dehors de toute procédure prévue par le Code du Développement territorial. Elles n'ont donc pas de valeur juridique intrinsèque. Mais elles constituent cependant de véritables outils d'aide à la décision pour les différentes autorités. En effet, elles identifient une série d'éléments clés à prendre en compte dans le cadre de la reconstruction des zones sinistrées, et proposent des pistes de réflexions et d'aménagements pour l'avenir.

Non-contraignantes, elles n'impliquent donc aucune obligation de mise en œuvre par les autorités locales. Leur concrétisation peut se concevoir sur le moyen et le long terme en fonction des sources de financements publics mais également privés.

Le droit de tirage

Afin d'entamer la mise en œuvre de ces études, le ministre de l'Aménagement du territoire a mis en place un droit de tirage d'un montant de 25.000.000 € à l'attention des neuf communes concernées.

Objectif : acquérir certains biens immobiliers et réaliser les actes et travaux de démolition liés.

Résumés non techniques à télécharger :

- [Chaufontaine](#) 
- [Esneux](#) 
- [Liège](#) 
- [Limbourg](#) 
- [Pepinster](#) 

- [Rochefort](#) 

- [Theux](#) 

- [Trooz](#) 

- [Verviers](#) 